

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 23 mars 2017

Objet : RD - Subvention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Cristal Habitat pour la réhabilitation d'une maison située 1053, avenue de la Boisse à Chambéry destinée à l'accueil d'une famille issue de la communauté des gens du voyage

• date de convocation le 17 mars 2017

• nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 70

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellian

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
Frédéric Bret - Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter
Dominique Pommat

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Hubert Marechal

Sainte-Reine

François Blanc

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Bernadette Laclais - de Danièle d'Agostin à Jean-Marc Léoutre - de Daniel Grosjean à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Dominique Saint-Pierre à Christian Papegay - de Jean-Maurice Venturini à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 23 mars 2017

délibération n° 109-17 C

objet **RD - Subvention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Cristal Habitat pour la réhabilitation d'une maison située 1053, avenue de la Boisse à Chambéry destinée à l'accueil d'une famille issue de la communauté des gens du voyage**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est compétente en matière d'accueil des gens du voyage.

Par délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2012 approuvant la convention-cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage, il est prévu une aide de la Communauté d'agglomération pour les opérations en neuf, en acquisition-amélioration et également, à titre dérogatoire, pour les logements déjà conventionnés et nécessitant des travaux de réhabilitation afin d'être économes en charges et mieux adaptés aux besoins des familles.

Le projet de réhabilitation d'une maison située 1053, avenue de la Boisse à Chambéry, porté par Cristal Habitat, propriétaire de la maison, entre dans ce dernier cas de figure.

Le montant prévisionnel des travaux (aménagement intérieur, électricité, plomberie, toiture) pour cette maison d'une surface utile de 157 m² s'élève à 34 235 € TTC.

Sur la base d'une participation à hauteur de 100 € par m² de surface utile avec majoration de 50 € par m² maximum, la subvention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'élèverait à 23 550 €.

Il est précisé que ces modalités seront reprises dans la prochaine convention-cadre relative à l'accueil et à l'habitat adapté des gens du voyage.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n°160-12 C du Conseil communautaire du 20 décembre 2012 approuvant la convention-cadre accueil et habitat adapté des gens du voyage,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde, à titre dérogatoire, une subvention de 23 550 € à Cristal Habitat dans le cadre de la réhabilitation d'une maison située 1053, avenue de la Boisse à Chambéry destinée à l'accueil d'une famille issue de la communauté des gens du voyage,

Article 2 : précise que cette subvention sera versée selon les modalités suivantes : 50 % en début de travaux, 50 % en fin de travaux sur présentation des justificatifs de travaux,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 109-17 C

Objet de l'acte : RD - Subvention de Chambéry métropole - Cœur des Bauges à Cristal Habitat pour la réhabilitation d'une maison située 1053, avenue de la Boisse à Chambéry destinée à l'accueil d'une famille issue de la communauté des gens du voyage

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 23 mars 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170323-lmc1H19260H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19260H1

Date de transmission en Préfecture : 03 avril 2017

Date de réception en Préfecture : 03 avril 2017